

WORLD HEALTH
ORGANIZATION

CONSEIL EXECUTIF

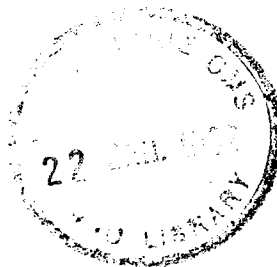
Vingt-neuvième session

Point 3.2 de l'ordre du jour

ORGANISATION MONDIALE
DE LA SANTE

EB29/38 Corr.1
20 janvier 1962

ORIGINAL : ANGLAIS



PREVISIONS BUDGETAIRES SUPPLEMENTAIRES POUR 1962

Rapport du Directeur général

Les résultats des études mentionnées au paragraphe 1.4 du document EB29/38 ne sont pas encore connus. Il est donc nécessaire de modifier comme suit le projet de résolution proposé :

Prévisions supplémentaires de 1962

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné les prévisions supplémentaires de 1962 présentées par le Directeur général;

Notant qu'il y aura peut-être lieu de modifier légèrement les estimations de dépenses à la suite des décisions et recommandations adoptées par le Conseil exécutif à la présente session et pour tenir compte de l'évolution de la situation jusqu'à l'ouverture de l'Assemblée mondiale de la Santé;

Considérant qu'il est désirable d'éviter, si possible, de demander aux Membres des contributions additionnelles pour l'année 1962;

Ayant étudié la recommandation du Directeur général à l'effet que l'utilisation des recettes occasionnelles disponibles et d'une avance sur le fonds de roulement soient spécialement autorisées par la Quinzième Assemblée mondiale de la Santé pour le financement de ces prévisions supplémentaires;

1. RECOMMANDE à la Quinzième Assemblée mondiale de la Santé l'approbation des prévisions budgétaires supplémentaires de 1962 et de leur financement selon les propositions du Directeur général;
2. RECOMMANDE à la Quinzième Assemblée mondiale de la Santé l'adoption de la résolution suivante :

La Quinzième Assemblée mondiale de la Santé,

Ayant examiné les propositions du Directeur général et la recommandation du Conseil exécutif concernant les prévisions budgétaires supplémentaires de 1962;

Considérant qu'il est désirable d'éviter de demander aux Membres des contributions additionnelles pour l'exercice de 1962;

1. APPROUVE les prévisions budgétaires supplémentaires de 1962.
2. AUTORISE le Directeur général, nonobstant les dispositions du paragraphe II.1(2) de la résolution WHA13.41,¹ à avancer, sur le fonds de roulement, une somme de \$700 000 en vue d'aider au financement des prévisions budgétaires supplémentaires de 1962, le remboursement de ladite somme au fonds de roulement devant être prévu dans le projet de programme et de budget de 1963.
3. DECIDE d'amender la résolution de 1962 portant ouverture de crédits (résolution WHA14.43) en augmentant comme suit les montants² votés au titre du paragraphe I :

¹ Recueil des résolutions et décisions, sixième édition, page 302.

² Les montants indiqués ci-dessous sont provisoires et sujets à de légères modifications que le Directeur général signalera à la Quinzième Assemblée mondiale de la Santé par l'intermédiaire du Comité spécial du Conseil exécutif qui se réunira le 7 mai 1962.

<u>Section</u>	<u>Affectation des crédits</u>	<u>Montant</u> US \$
<u>Partie I : Réunions constitutionnelles</u>		
1	Assemblée mondiale de la Santé	7 000
2	Conseil exécutif et ses comités	3 950
Total de la partie I		<u>10 950</u>
<u>Partie II : Programme d'exécution</u>		
4	Mise en oeuvre du programme	1 165 150
5	Bureaux régionaux	193 763
7	Autres dépenses réglementaires de personnel	95 977
Total de la partie II		<u>1 454 890</u>
<u>Partie III : Services administratifs</u>		
8	Services administratifs	207 612
9	Autres dépenses réglementaires de personnel	31 998
Total de la partie III		<u>239 610</u>
Total des parties I, II et III		<u>1 705 450</u>

4. DECIDE, en outre, d'amender le paragraphe III de la résolution WHA14.43 en augmentant le montant prévu à l'alinéa iii) et en ajoutant un nouvel alinéa iv) et un nouvel alinéa v), comme suit :

iii)	du montant de \$	1	représentant les recettes diverses disponibles à cet effet
iv)	du montant de \$	1	disponible par virement du montant en espèces du compte d'attente de l'Assemblée
v)	du montant de \$ 700 000		disponible par le moyen d'une avance prélevée sur le fonds de roulement
Total			<u>\$1 705 450</u>

¹ Les montants en question seront insérés au moment de la Quinzième Assemblée mondiale de la Santé.

CONSEIL EXECUTIF

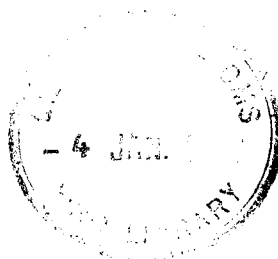
EB29/38

21 décembre 1961

Vingt-neuvième session

ORIGINAL : ANGLAIS

Point 3.2 de l'ordre du jour
provisoire



PREVISIONS BUDGETAIRES SUPPLEMENTAIRES POUR 1962

Rapport du Directeur général

1. Besoins budgétaires additionnels pour 1962

1.1 Conformément à l'article 3.10 du Règlement financier, le Directeur général soumet des Prévisions supplémentaires pour 1962 comprenant les besoins budgétaires additionnels, afférents à ladite année et indiqués ci-dessous, qui n'avaient pas été prévus au moment de la préparation du Projet de Programme et de Budget de 1962. L'article 3.10 du Règlement financier est ainsi conçu :

"Chaque fois que les circonstances l'exigeront, le Directeur général peut présenter au Conseil exécutif des prévisions de dépenses supplémentaires tendant à augmenter les crédits précédemment votés par l'Assemblée de la Santé. Ces prévisions sont présentées sous une forme et selon une procédure conformes à celles observées en matière de présentation du projet de budget annuel."

1.2 Comme l'indique le paragraphe 3 des Notes sur la présentation du programme et du budget de 1963 (Actes officiels No 113), le Directeur général a été en mesure de tenir compte des dépenses découlant de certains faits nouveaux qui étaient connus au moment de la préparation des prévisions; il s'agissait de la revalorisation des traitements du personnel des services généraux et des taux de rémunération du personnel temporaire, qui est devenue effective à Genève en 1961, ainsi que de l'augmentation des frais de voyage des délégués à l'Assemblée mondiale de la Santé en raison de l'accroissement du nombre des Membres de l'Organisation. Ces rubriques budgétaires qui sont évaluées à \$97 200 ont été ajoutées aux prévisions révisées de 1962 dans le numéro 113 des Actes officiels.

1.3 Ainsi que l'indique également le paragraphe 3 des Notes sur la présentation du programme et du budget, l'Assemblée générale des Nations Unies, au moment de la préparation du Projet de Programme et de Budget de l'OMS pour 1963, n'avait pas pris de décision au sujet des barèmes de traitements et des indemnités proposés pour le personnel des catégories professionnelles et supérieures des organisations internationales. Le Directeur général a estimé qu'il convenait d'attendre la décision de l'Assemblée générale et de soumettre séparément au Conseil exécutif le montant précis des dépenses qui devaient résulter de ces propositions. Les décisions de l'Assemblée générale des Nations Unies figurent dans le document EB29/13 et Addendum 1 (point 7.6 de l'ordre du jour provisoire) qui énonce les propositions du Directeur général concernant les traitements et indemnités du personnel faisant l'objet d'un recrutement international. Sous le point 7.7 de l'ordre du jour provisoire "Confirmation d'amendements au Règlement du Personnel", la décision de l'Assemblée générale des Nations Unies concernant une modification des règles applicables à l'allocation pour frais d'études est signalée. Les dépenses résultant, en 1962, de ces modifications dans les traitements et indemnités s'élèvent à \$1 522 000.

1.4 Des études sont menées conjointement par les organisations internationales de Genève sur les niveaux des traitements du personnel des Service généraux à Genève et il paraît vraisemblable qu'il en résultera une augmentation supplémentaire des dépenses. Sans préjuger des conclusions de ces études, le Directeur général inscrit dans les prévisions supplémentaires, à titre indicatif, un montant de \$86 250 destiné à couvrir cet accroissement de dépenses. Il y a lieu de souligner que le montant estimatif actuellement proposé est susceptible de faire l'objet de rectifications et le Directeur général informera le Conseil exécutif s'il devait apparaître que le montant prévu exige une modification quelconque.

1.5 En résumé, les besoins additionnels de 1962 pour lesquels des prévisions supplémentaires sont actuellement proposées s'établissent comme suit :

Besoins énoncés dans :	\$
le paragraphe 1.2 ci-dessus	97 200
le paragraphe 1.3 ci-dessus	1 522 000
le paragraphe 1.4 ci-dessus	86 250
	<hr/>
	1 705 450
	<hr/> <hr/>

L'annexe 1 fournit un résumé, par sections et par affectations de crédits, des prévisions supplémentaires pour 1962. L'annexe 2 indique i) les montants votés par la Quatorzième Assemblée mondiale de la Santé,¹ ii) les prévisions supplémentaires et iii) les prévisions révisées pour 1962, par sections. Elle indique également la façon dont le Directeur général recommande que les prévisions supplémentaires soient financées comme le précisent les paragraphes ci-après.

2. Mode de financement proposé pour les prévisions supplémentaires de 1962

2.1 Le Directeur général estime que, si cela est possible, le financement des prévisions supplémentaires de 1962 devrait être assuré de manière à exclure la nécessité de demander aux Membres des contributions supplémentaires, étant donné que cette solution entraînerait, pour de nombreux Membres de l'Organisation, des difficultés d'ordre législatif. En de telles circonstances, il est vraisemblable qu'il surviendrait des retards dans le recouvrement des contributions versées par les Membres pour le financement des prévisions supplémentaires de 1962; dans certains cas, ces retards pourraient se prolonger jusque dans la période où les contributions dues par les Membres pour le financement du budget de 1963 deviendraient exigibles. En conséquence, le Directeur général s'est efforcé de soumettre à l'examen du Conseil exécutif et de l'Assemblée de la Santé des propositions qui permettraient, espère-t-il, de ne pas imposer une trop lourde charge aux Etats Membres et qui sont destinées à couvrir les besoins afférents :

- i) au financement temporaire des prévisions supplémentaires pour la première partie de 1962 jusqu'à ce que la Quinzième Assemblée mondiale de la Santé ait eu l'occasion de prendre les mesures nécessaires; et
- ii) au financement des prévisions supplémentaires pour l'année 1962 tout entière (décision à prendre par l'Assemblée de la Santé).

Ces propositions sont décrites de façon plus détaillée dans les paragraphes ci-après.

2.1.1 En vue de faire face aux obligations à encourir pour les accroissements de dépenses, antérieurement à une décision de la Quinzième Assemblée mondiale de la Santé concernant les prévisions budgétaires supplémentaires de 1962, le Directeur général propose que, à titre d'arrangement exceptionnel, les obligations afférentes

¹ Compte tenu des virements, entre sections de la résolution de 1962 portant ouverture de crédits, pour lesquels l'assentiment préalable du Conseil exécutif est demandé dans le document EB29/35.

aux traitements et indemnités du personnel soient initialement limitées aux six premiers mois de 1962, bien que, aux termes des procédures financières internes, les obligations soient initialement établies pour l'année tout entière, en ce qui concerne les traitements et indemnités des membres du personnel, rémunérés sur les fonds ordinaires, qui ont des contrats permanents et qui figurent sur les états de paiements au début de l'année. A la suite de la décision de la Quinzième Assemblée mondiale de la Santé concernant les prévisions supplémentaires de 1962, les obligations afférentes aux traitement et indemnités du personnel seront établies pour le reste de ladite année.

2.1.2 Le Directeur général propose que le financement des prévisions supplémentaires de 1962 (\$1 705 450) soit assuré i) par l'utilisation des recettes occasionnelles disponibles et ii) au moyen d'une avance spéciale provenant du Fonds de roulement.

i) On estime que, à la date du 31 décembre 1961, le montant des recettes occasionnelles disponibles sera de \$1 540 000. Après avoir tenu compte du montant de \$500 000 proposé par le Directeur général pour aider au financement du projet de programme et de budget de 1963, il resterait un solde de \$1 040 000. Sur ce solde le Directeur général suggère qu'une somme de \$1 005 450 soit utilisée pour aider au financement des prévisions supplémentaires de 1962.

ii) Afin de couvrir le solde nécessaire de \$700 000, le Directeur général propose que la Quinzième Assemblée mondiale de la Santé autorise le prélèvement d'une avance spéciale de ce même montant, sur le Fonds de roulement. Le Directeur général propose, en outre, que cette avance faisant l'objet d'une autorisation spéciale soit remboursée au Fonds de roulement par le moyen d'un crédit inscrit à cet effet dans le projet de programme et de budget de 1963. Le Directeur général a fait figurer ce crédit dans le document signalant l'accroissement des besoins en 1963, sous le point 3.3 de l'ordre du jour provisoire "Examen du projet de programme et de budget de 1963".

3. Décision à prendre par le Conseil exécutif

Si le Conseil exécutif se rallie aux propositions du Directeur général formulées ci-dessus, il désirera peut-être envisager l'adoption d'une résolution libellée dans le sens suivant :

Prévisions supplémentaires de 1962

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné les prévisions supplémentaires de 1962 présentées par le Directeur général;

Considérant qu'il est désirable d'éviter, si cela est possible, de demander aux Membres des contributions additionnelles pour l'année 1962;

Ayant étudié la recommandation du Directeur général à l'effet que l'utilisation des recettes occasionnelles disponibles et d'une avance sur le Fonds de roulement soient spécialement autorisées par la Quinzième Assemblée mondiale de la Santé pour le financement de ces prévisions supplémentaires;

1. RECOMMANDE à la Quinzième Assemblée mondiale de la Santé l'approbation des prévisions budgétaires supplémentaires de 1962 et de leur financement selon les propositions du Directeur général;
2. RECOMMANDE à la Quinzième Assemblée mondiale de la Santé l'adoption de la résolution suivante :

La Quinzième Assemblée mondiale de la Santé,

Ayant examiné les propositions du Directeur général et la recommandation du Conseil exécutif concernant les prévisions budgétaires supplémentaires de 1962;

Considérant qu'il est désirable d'éviter de demander aux Membres des contributions additionnelles pour l'exercice de 1962;

1. APPROUVE les prévisions budgétaires supplémentaires de 1962.
2. AUTORISE le Directeur général, nonobstant les dispositions du paragraphe II.1(2) de la résolution WHA13.41,¹ à avancer, sur le Fonds de roulement, une somme de \$700 000 en vue d'aider au financement des prévisions budgétaires supplémentaires de 1962, le remboursement de ladite somme au Fonds de roulement devant être prévu dans le projet de programme et de budget de 1963.

¹ Recueil des résolutions et décisions, sixième édition, p. 302.

3. DECIDE d'amender la résolution de 1962 portant ouverture de crédits (résolution WHA14.43) en augmentant comme suit les montants votés au titre du paragraphe I :

<u>Section</u>	<u>Affectation des crédits</u>	<u>Montant</u> US \$
<u>Partie I : Réunions constitutionnelles</u>		
1	Assemblée mondiale de la Santé	7 000
2	Conseil exécutif et ses comités	3 950
	Total de la partie I	<u>10 950</u>
<u>Partie II : Programme d'exécution</u>		
4	Mise en oeuvre du programme	1 165 150
5	Bureaux régionaux	193 763
7	Autres dépenses réglementaires de personnel	95 977
	Total de la partie II	<u>1 454 890</u>
<u>Partie III : Services administratifs</u>		
8	Services administratifs	207 612
9	Autres dépenses réglementaires de personnel	31 998
	Total de la partie III	<u>239 610</u>
	Total des parties I, II et III	<u>1 705 450</u>

4. DECIDE, en outre, d'amender le paragraphe III de la résolution WHA14.43 en augmentant le montant prévu à l'alinéa iii) et en ajoutant un nouvel alinéa iv) et un nouvel alinéa v), comme suit :

iii)	du montant de \$	¹	représentant les recettes diverses disponibles à cet effet
iv)	du montant de \$	¹	disponible par virement du montant en espèces du compte d'attente de l'Assemblée
v)	du montant de \$	700 000	disponible par le moyen d'une avance prélevée sur le Fonds de roulement
	Total		<u>\$1 705 450</u>

¹ Les montants en question seront insérés au moment de la Quinzième Assemblée mondiale de la Santé.

PREVISIONS SUPPLEMENTAIRES DE 1962
RESUME PAR SECTIONS ET PAR AFFECTATIONS DE CREDITS

Prévisions de
dépenses
US\$

PARTIE I : REUNIONS CONSTITUTIONNELLES

Section 1	<u>Assemblée mondiale de la Santé</u>	
Chapitre 00	<u>Services de personnel</u>	
01	Traitements et salaires (personnel temporaire)	3 000
	Total du chapitre 00	3 000
Chapitre 20	<u>Voyages et transports</u>	
25	Voyages des délégués	4 000
	Total du chapitre 20	4 000
	Total de la section 1	7 000
Section 2	<u>Conseil exécutif et ses comités</u>	
Chapitre 00	<u>Services de personnel</u>	
01	Traitements et salaires (personnel temporaire)	3 950
	Total du chapitre 00	3 950
	Total de la section 2	3 950
	TOTAL DE LA PARTIE I	10 950

Prévisions de
dépenses
US\$

PARTIE II : PROGRAMME D'EXECUTION

<u>Section 4</u>	<u>Mise en oeuvre du programme</u>	
Chapitre 00	<u>Services de personnel</u>	
01	Traitements et salaires	1 165 150
	Total du chapitre 00	1 165 150
	Total de la section 4	1 165 150
<u>Section 5</u>	<u>Bureaux régionaux</u>	
Chapitre 00	<u>Services de personnel</u>	
01	Traitements et salaires	193 763
	Total du chapitre 00	193 763
	Total de la section 5	193 763
<u>Section 7</u>	<u>Autres dépenses réglementaires de personnel</u>	
Chapitre 10	<u>Indemnités du personnel</u>	
12	Caisse des Pensions	165 835
13	Assurances du personnel	30 582
14	Frais de représentation	27 000
15	Autres indemnités (diminution)	(135 673)
	Total du chapitre 10	87 744
Chapitre 60	<u>Charges fixes et créances exigibles</u>	
61	Remboursement de l'impôt sur le revenu	8 233
	Total du chapitre 60	8 233
	Total de la section 7	95 977
	TOTAL DE LA PARTIE II	1 454 890

Prévisions de
dépenses
US\$

PARTIE III : SERVICES ADMINISTRATIFS

Section 8	<u>Services administratifs</u>	
Chapitre 00	<u>Services de personnel</u>	
01	Traitements et salaires	207 612
	Total du chapitre 00	207 612
	Total de la section 8	207 612
Section 9	<u>Autres dépenses réglementaires de personnel</u>	
Chapitre 10	<u>Indemnités du personnel</u>	
12	Caisse des Pensions	41 935
13	Assurances du personnel	4 672
14	Frais de représentation	7 000
15	Autres indemnités (diminution)	(23 829)
	Total du chapitre 10	29 778
Chapitre 60	<u>Charges fixes et créances exigibles</u>	
61	Remboursement de l'impôt sur le revenu	2 220
	Total du chapitre 60	2 220
	Total de la section 9	31 998
	TOTAL DE LA PARTIE III	239 610
	TOTAL DES PARTIES I, II ET III	1 705 450

RELEVÉ INDIQUANT, PAR SECTIONS, LES PRÉVISIONS APPROUVÉES, LES PRÉVISIONS SUPPLÉMENTAIRES PROPOSÉES ET LE TOTAL DES PRÉVISIONS RÉVISÉES POUR 1962

Section	Affectation des crédits	Montant des crédits votés par la Quatorzième Assemblée mondiale de la Santé ¹	Prévisions supplémentaires	Total des prévisions révisées
	<u>Partie I : Réunions constitutionnelles</u>			
1	Assemblée mondiale de la Santé	296 010	7 000	303 010
2	Conseil exécutif et ses comités	184 100	3 950	188 050
3	Comités régionaux	114 000		114 000
	Total de la partie I	594 110	10 950	605 060
	<u>Partie II : Programme d'exécution</u>			
4	Mise en oeuvre du programme	11 996 475	1 165 150	13 161 625
5	Bureaux régionaux	2 260 915	193 763	2 454 678
6	Comités d'experts	222 000		222 000
7	Autres dépenses réglementaires de personnel	4 307 728	95 977	4 403 705
	Total de la partie II	18 787 118	1 454 890	20 242 008
	<u>Partie III : Services administratifs</u>			
8	Services administratifs	1 465 998	207 612	1 673 610
9	Autres dépenses réglementaires de personnel	462 954	31 998	494 952
	Total de la partie III	1 928 952	239 610	2 168 562
	<u>Partie IV : Autres affectations</u>			
10	Fonds du Bâtiment du Siège	297 000		297 000
11	Contribution au compte spécial pour l'éradication du paludisme	2 000 000		2 000 000
	Total de la partie IV	2 297 000		2 297 000
	Total des parties I, II, III et IV	23 607 180	1 705 450	25 312 630

¹ Compte tenu des virements, entre sections de la résolution de 1962 portant ouverture de crédits, pour lesquels l'assentiment préalable du Conseil exécutif est demandé dans le document EB29/35.

RELEVÉ INDICANT, PAR SECTIONS, LES PRÉVISIONS APPROUVÉES, LES PRÉVISIONS SUPPLÉMENTAIRES PROPOSÉES ET LE TOTAL DES PRÉVISIONS RÉVISÉES POUR 1962 (suite)

Section	Affectation des crédits	Montant des crédits votés par la Quatorzième Assemblée mondiale de la Santé ¹	Prévisions supplémentaires	Total des prévisions révisées
12	<u>Partie V : Réserve</u>			
	Réserve non répartie	1 683 140		1 683 140
	Total de la partie V	1 683 140		1 683 140
	TOTAL DE TOUTES LES PARTIES	25 290 320		26 995 770
<u>Moins</u>	Remboursement en provenance du compte spécial du programme élargi d'assistance technique	642 000		642 000
<u>Moins</u>	Recettes occasionnelles			
	Contributions des nouveaux Membres pour les années précédentes	51 720		51 720
	Recettes diverses	448 280		
	Somme disponible par virement en provenance du montant en espèces du compte d'attente de l'Assemblée		1 005 450	1 453 730
	Total des recettes occasionnelles	500 000	1 005 450	1 505 450
<u>Moins</u>	Avance prélevée sur le fonds de roulement		700 000	700 000
	Montant total des déductions	1 142 000	1 705 450	2 847 450
	Montant total des contributions à verser par les Etats Membres	24 148 320	- 0 -	24 148 320

¹ Compte tenu des virements, entre sections de la résolution de 1962 portant ouverture de crédits, pour lesquels l'assentiment préalable du Conseil exécutif est demandé dans le document EB29/35.